

ANNEXE 9
FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA 2000



Ce formulaire d'évaluation simplifiée préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du demandeur porteur de projet :

Nom: M. Nicolas BUARD - EARL du Marconnet

Commune : Saint-Rambert-d'Albon - **Département :** Drôme

Adresse (EARL du Marconnet) : 3 rue du Dauphiné - 38 550 Sablons

Adresse (projet) : lieu-dit « Coinaud Nord » - 26 140 Saint-Rambert-d'Albon

Téléphone : 06 26 69 50 68

Courriel : domi.buard@orange.fr

Nom du projet : Construction d'une serre agricole équipée de panneaux photovoltaïques en toiture

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Le projet est soumis à déclaration en application du Code de l'environnement, Article R214-1

rubrique 2.1.5.0. «Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol».

La surface totale (augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet) est supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.

Le projet est localisé entièrement hors site Natura 2000.

I- DESCRIPTION DU PROJET

1. Nature et description du projet

Le projet consiste en la construction d'une serre de 21 602 m² à usage agricole de type multichapelle en verre, sur une parcelle agricole en exploitation (céréales) représentant une emprise totale d'environ 3,3 ha.

La toiture de la serre sera couverte par des panneaux photovoltaïques sur ses pans Sud afin de produire de l'électricité renouvelable.

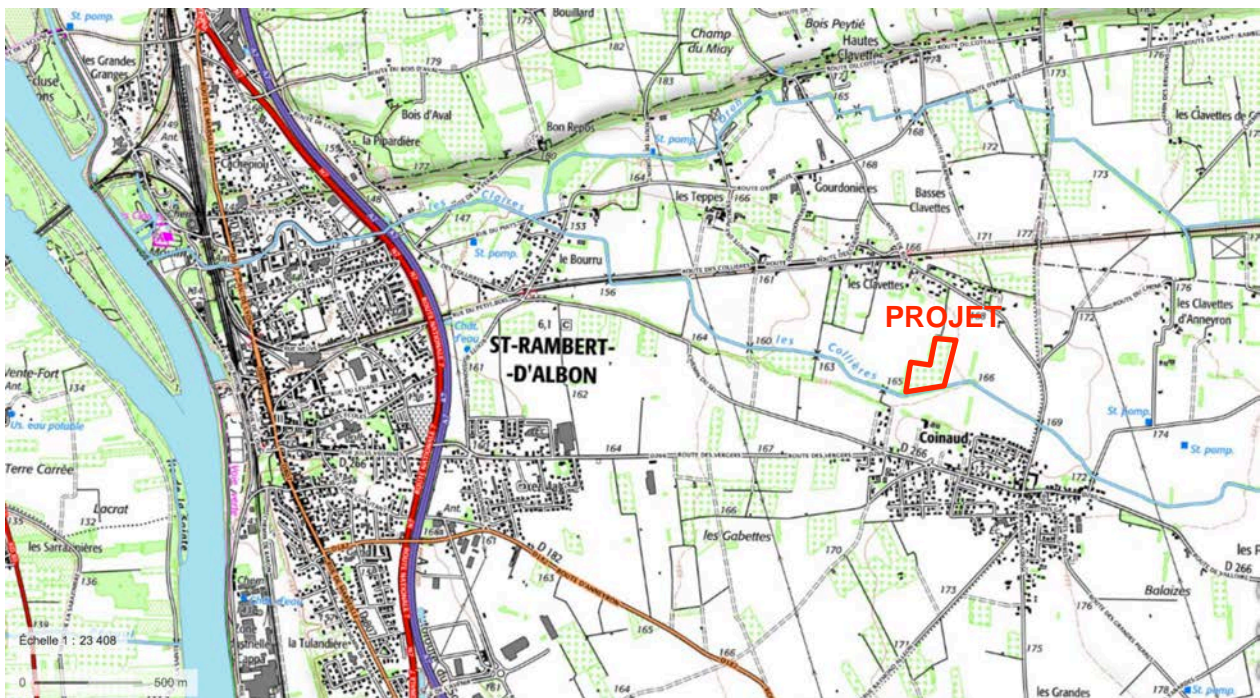
La serre sera dédiée à la **production de fruits rouges (fraises, mûres et framboises) qui seront commercialisés en circuit court** (magasin de producteur Le Cabanon Agriland...). Elle permettra de protéger les cultures des maladies et des aléas climatiques, et ainsi de permettre une irrigation maîtrisée, tout en assurant une qualité de travail aux employés.

La culture sous serre permettra de :

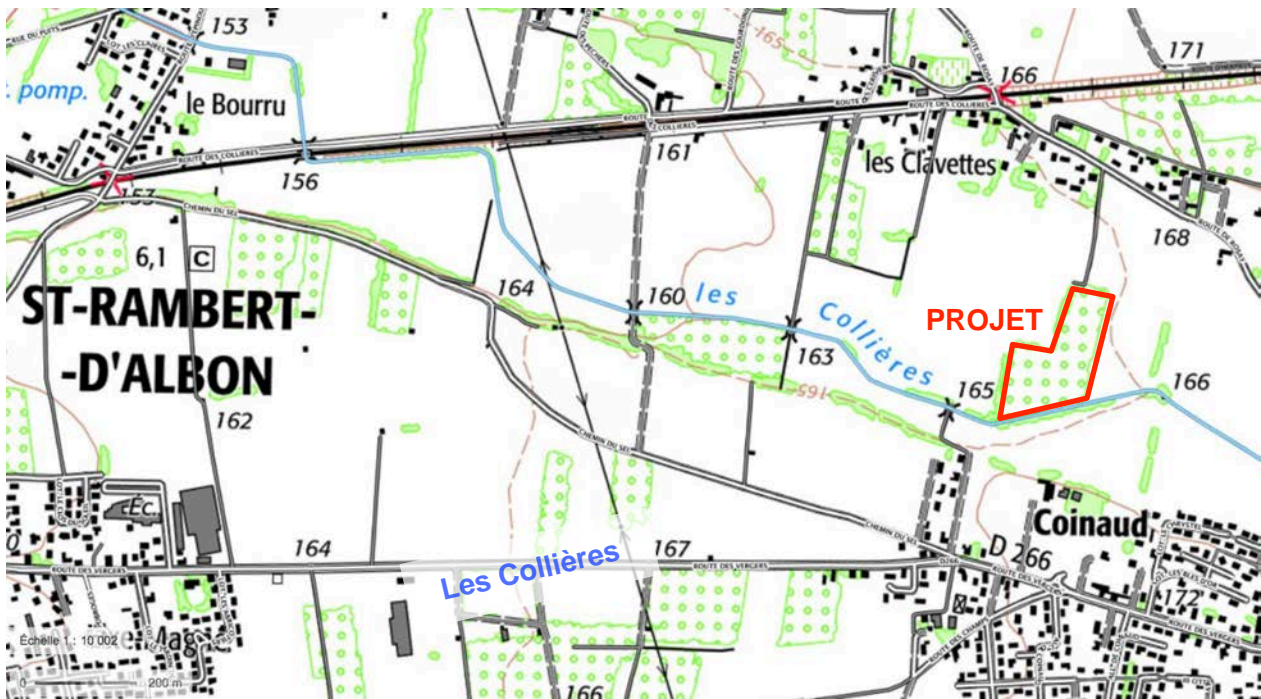
- ▶ s'exonérer des mauvaises conditions climatiques (vent, gel, pluies), réaliser un contrôle climatique à l'intérieur de la serre, et améliorer les conditions de travail ;
- ▶ limiter les risques sanitaires liés à l'excès d'eau et économiser l'eau d'irrigation en privilégiant des systèmes économes (gouttes-à-gouttes, fert-irrigation) et en réutilisant prioritairement les eaux pluviales ;
- ▶ produire des fruits de qualité, avec la possibilité de conversion en Agriculture Biologique ou HVE, pour le marché de proximité (circuits courts).

Une plateforme destinée au bon déroulement du chantier et à la circulation des engins agricoles sera construite aux abords de la serre. Un bassin de rétention sera également creusé conformément à la réglementation relative à la loi sur l'eau. L'emplacement et les dimensions du bassin ont été déterminés dans le cadre d'une étude hydraulique réalisée en juillet 2019.

Le projet pérennisera l'activité agricole de M. BUARD (exploitant depuis 2009) et permettra le développement de sa production avec différentes variétés de fruits rouges, et de meilleures conditions d'exploitation et de travail.



Localisation du projet de serres agricoles - Commune de Saint-Rambert-d'Albon (26)
Source : Géoportail - Échelle 1/25 000ème



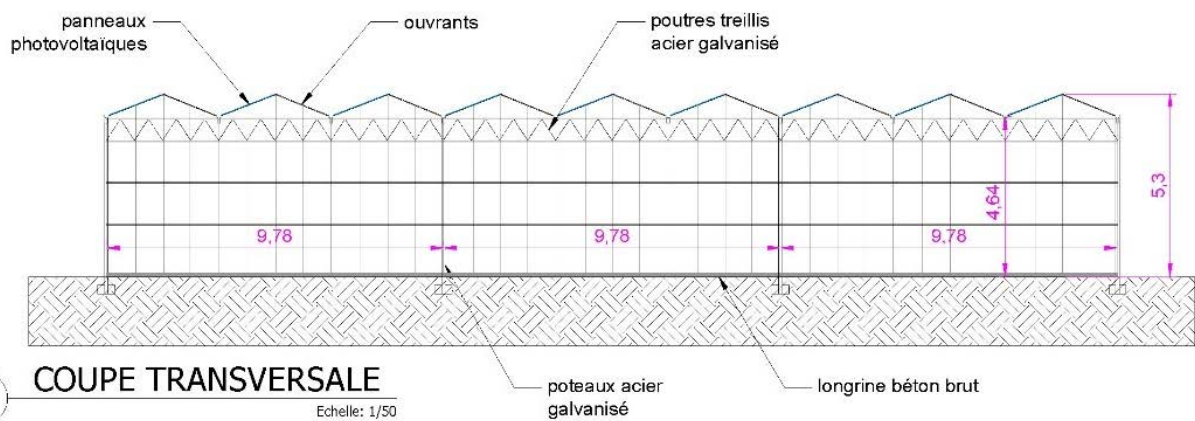
Localisation du projet de serres agricoles - Commune de Saint-Rambert-d'Albon (26)
 Source : Géoportail - Échelle 1/10 000^{ème}

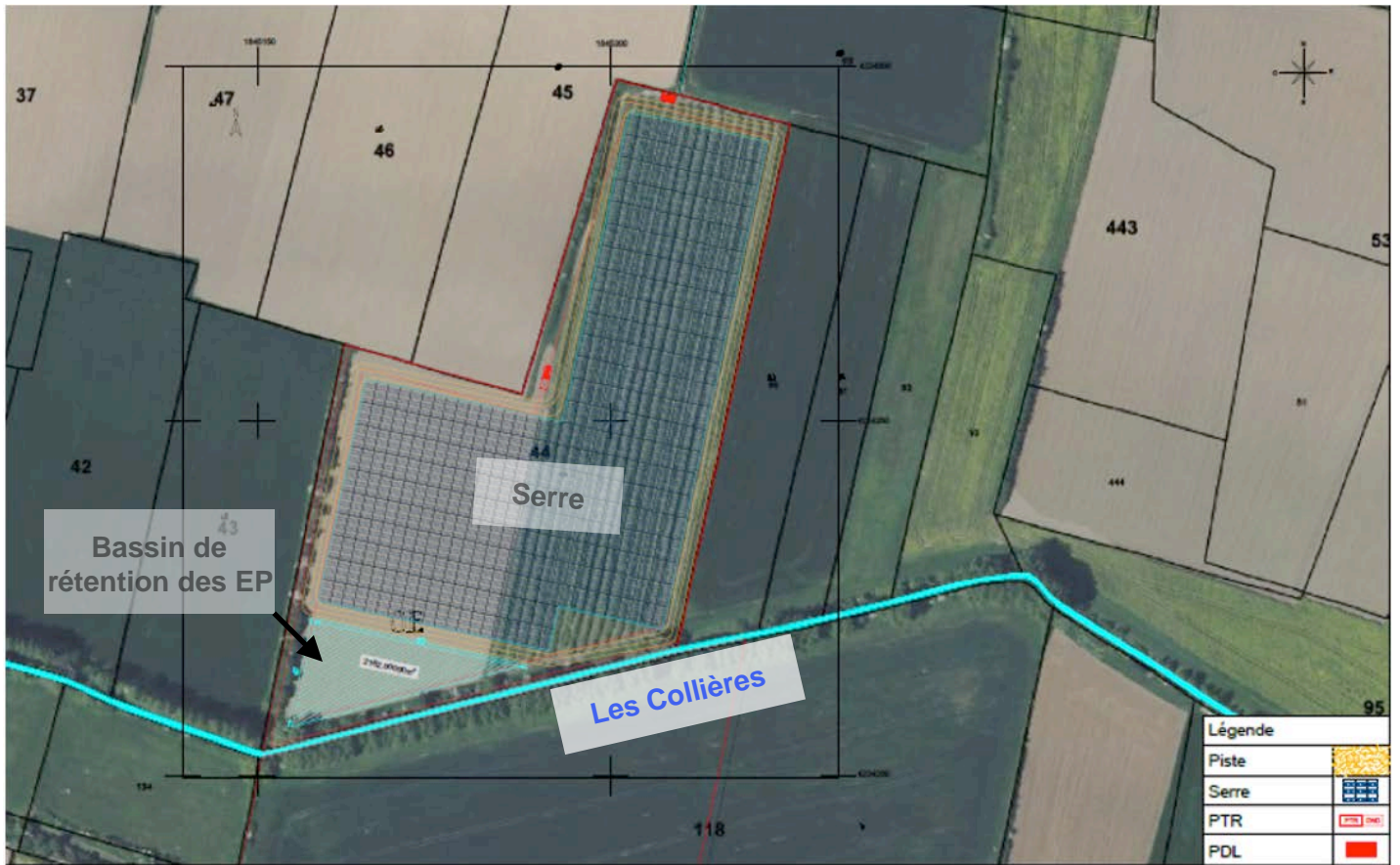


Emprise globale cadastrale de la zone sur photo aérienne - Saint-Rambert-d'Albon (26)
 Source : Géoportail - Zoom Échelle 1/5 000^{ème}



Perspectives du modèle de serres verres du projet





**Extrait plan masse de la serre du projet
(Source REDEN Solar - 06/2019)**

2. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Le projet est situé :

Commune : Saint-Rambert-d'Albon

Département : Drôme (26)

Au lieu-dit : « Coinaud Nord »

Parcelles cadastrales : Section E parcelles 44 (représentant au total 32 877 m²)

Les sites Natura 2000 les plus proches de la zone-projet :

- ➔ à 3,2 km à l'Ouest du site « Île de la Platière » n°FR8212012 - ZPS - (Directive Oiseaux) - Dernier arrêté du 12/07/2018

« À mi chemin entre Lyon et Valence, situé dans une plaine alluviale issue d'un fonctionnement géomorphologique de type "tressé", le secteur de l'île de la Platière est un élément majeur de l'écosystème alluvial du Rhône. Il figure à ce titre dans la liste des 87 zones humides d'importance majeure en France.

Depuis un siècle et demi, les aménagements du fleuve ont perturbé la dynamique fluviale. Néanmoins, le site qui correspond globalement au casier d'inondation conserve un bon niveau de fonctionnalité (inondations régulières), et présente une mosaïque de formations végétales alluviales remarquables (le plus important massif de forêt alluviale en superficie de l'ensemble de la moyenne vallée du Rhône, entre Lyon et la Camargue). Le site de l'île de la Platière est situé à la jonction de quatre départements : Ardèche, Drôme, Isère et Loire, la plus grande surface étant en Isère.

Il comprend l'intégralité de la réserve naturelle nationale de l'île de la Platière, le fleuve Rhône et les forêts riveraines du DPF (Domaine public fluvial) entre le seuil de Peyraud et la restitution, ainsi qu'une partie de la plaine alluviale située entre la limite de la réserve et le canal de dérivation.

Ce site présente une mosaïque de milieux naturels, avec notamment des forêts alluviales, des pelouses sèches, des prairies humides, et des secteurs d'eaux douces (eaux dormantes ou eaux courantes). Son intérêt faunistique et floristique est reconnu de longue date (création dès 1986 de la réserve naturelle nationale).

Le site de l'île de la Platière a été inventorié comme ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) à la fois pour la reproduction de quelques espèces remarquables, mais également comme secteur d'hivernage d'oiseaux d'eau.

Parmi les espèces qui se reproduisent sur le site, on peut citer : Aigrette garzette, Milan noir, Martin-pêcheur d'Europe, Pie-grièche écorcheur et Guêpier d'Europe.

L'Aigrette garzette niche régulièrement sur le site depuis 1989, mais en petit nombre. Plusieurs dizaines de couples de Milan noir se reproduisent également sur le site. Ils se nourrissent sur le fleuve Rhône et ses annexes, ainsi que sur la plaine alluviale.

Le Martin-pêcheur d'Europe niche régulièrement sur le site de l'île de la Platière, mais toujours en petit nombre.

La Pie-grièche écorcheur ne niche qu'occasionnellement et en faible nombre.

Le Guêpier d'Europe se reproduit sur le site depuis la fin des années 1970. La population reproductrice est en moyenne d'une quarantaine de couples avec des fluctuations annuelles.

Ce lieu sert également de halte migratoire à des espèces comme le Bihoreau gris, la Grande Aigrette, le Héron pourpré ou le Balbuzard pêcheur.

Le Bihoreau gris ne niche plus sur le site depuis l'année 2000, alors qu'on a compté jusqu'à 60 couples en 1991. Cette évolution est comparable à celle constatée au niveau régional avec un maximum dans les années 1980 et une baisse importante des effectifs ensuite (moins 30% entre 1989 et 1994 d'après le CORA, Centre Ornithologique Rhône-Alpes). Sa réinstallation sur le site est cependant tout à fait possible, si l'on maintient sa capacité d'accueil pour cette espèce.

Le Balbuzard pêcheur est un migrateur régulier, qui fait halte sur le site lors des deux passages (pré et post-nuptial). En général, on ne note qu'un seul individu (dans 80% des observations), mais on peut rencontrer des groupes de 2 à 6 oiseaux, ce qui témoigne de l'intérêt du site en tant que halte migratoire. De plus, quelques individus ont été notés en période estivale (mai à juillet). Cette évolution pourrait être le prélude à une installation comme reproducteur.

La plaine alluviale du Rhône constitue une zone d'alimentation importante pour le Grand-duc d'Europe, qui niche à proximité (dans certains vallons de la rive droite du fleuve Rhône). Une poignée de couples ont leur terrain de chasse sur le secteur de l'Île de la Platière.

C'est aussi un lieu d'hivernage pour certaines espèces d'oiseaux d'eau : Grèbes castagneux et huppés, Grands Cormorans, Cygnes tuberculés, Sarcelles d'hiver, Canards colvert, siffleur, chipeau, Fuligules milouin et morillon...

D'autres espèces ne sont observées qu'au passage lors de la migration pré ou post-nuptiale (rapaces et limicoles notamment).

Vulnérabilité :

- Menace la plus importante : perte du caractère spécifique alluvial par diminution des apports en eau (pression sur la nappe phréatique, aménagement du Rhône).
- Disparition des ripisylves et des grands arbres, lieux de nidification de certains oiseaux arboricoles
- Dérangement en période de reproduction ou d'hivernage sur certains secteurs « sensibles ».



**Localisation du projet par rapport au site Natura 2000
Saint-Rambert-d'Albon (26) - Source : Géoportail, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**

➔ à 3,4 km à l'Ouest du site « **Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière** » n°FR8201749 - ZSC - (Directive Habitats) - Arrêté du 22/12/2014

« À mi chemin entre Lyon et Valence, situé dans une plaine alluviale issue d'un fonctionnement géomorphologique de type "tressé", le secteur de l'île de la Platière est un élément majeur de l'écosystème alluvial du Rhône. Il figure à ce titre dans la liste des 87 zones humides d'importance majeure en France.

Depuis un siècle et demi, les aménagements du fleuve ont perturbé la dynamique fluviale. Néanmoins, le site qui correspond globalement au casier d'inondation conserve un bon niveau de fonctionnalité (inondations régulières), et présente une mosaïque de formations végétales alluviales remarquables (le plus important massif de forêt alluviale en superficie de l'ensemble de la moyenne vallée du Rhône, entre Lyon et la Camargue).

Ont été inventoriés sur le site 12 habitats d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires : 6120 et 91E0.

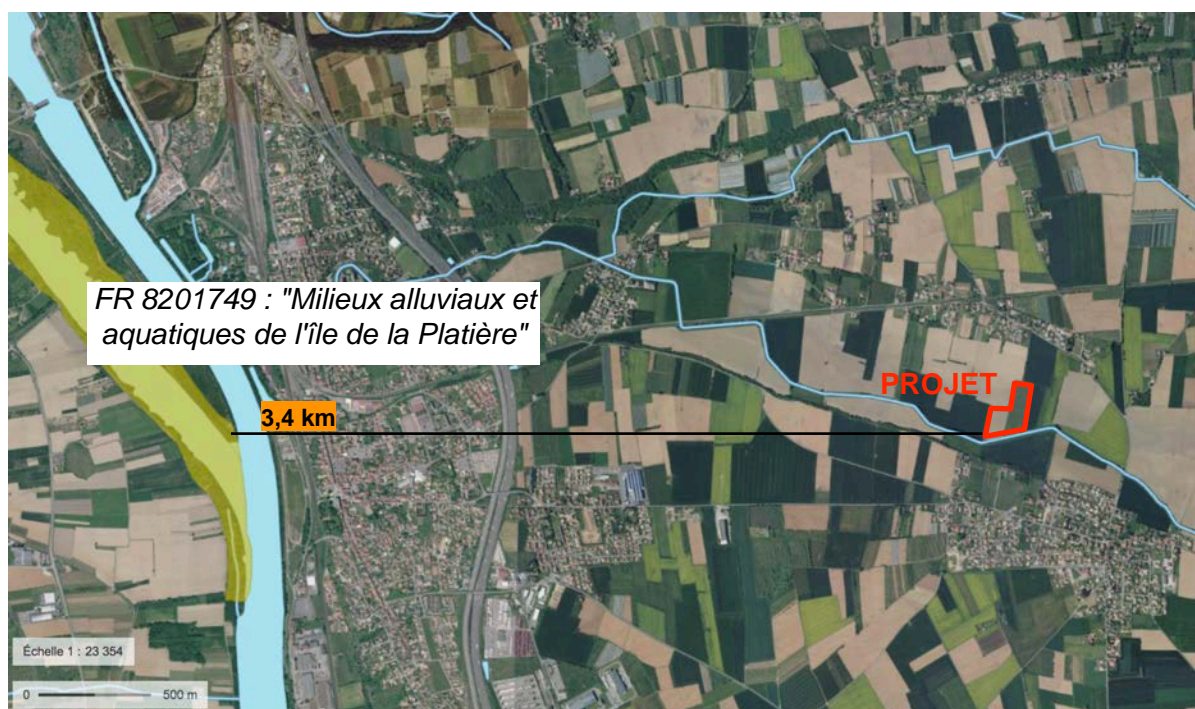
On a recensé sur l'île de la Platière 11 espèces d'intérêt communautaire, dont 5 poissons, 3 insectes (Lucane cerf-volant et, beaucoup plus rares, la Cordulie à corps fin et l'Agrion de Mercure), ainsi que 3 mammifères : le Castor et de façon exceptionnelle la Loutre et le Vespertilion à oreilles échanquées.

Ce site est également désigné au titre de la directive Oiseaux comme ZPS (Zone de Protection Spéciale). Il inclut :

- la Réserve naturelle nationale de l'île de la Platière.
- le fleuve Rhône et les forêts riveraines dans le Domaine Public Fluvial (D.P.F.) entre le seuil de Peyraud et la restitution.
- la plaine alluviale entre le périmètre de la réserve et le canal de dérivation.
- l'ENS (Espace Naturel Sensible) "Le méandre des Oves" (département de l'Isère).

Vulnérabilité :

Menace la plus importante : perte du caractère spécifique alluvial par diminution des apports en eau (pression sur la nappe phréatique, aménagement du Rhône).



**Localisation du projet par rapport au site Natura 2000
Saint-Rambert-d'Albon (26) - Source : Géoportail, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**

3. Étendue / emprise du projet

Emprises au sol permanente de l'implantation : une serre d'une surface totale de 21 602 m² et un bassin de stockage des Eaux Pluviales de 1 350 m² (surface minimale au miroir).

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> < 100 m ² | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m ² | <input checked="" type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |
- Longueur max : 235 m
 - Largeur max : 145 m
 - Hauteur du faitage : 5,30 m
 - Aménagement(s) connexe(s) : bassin de rétention des eaux pluviales (Emprise au sol totale d'environ 1 910 m² et profondeur d'environ 1 m par rapport au TN).
 - Emprises en phase chantier : Le chantier sera strictement limité à l'emprise foncière de la parcelle projet soit 3,3 ha.

Aménagement(s) connexe(s) :

Pistes compactées non imperméabilisées pour le passage des engins agricoles, conduites enterrées pour l'évacuation des eaux pluviales, pompe d'irrigation pour réutilisation des eaux pluviales dans la serre.

4. Durée prévisible et période envisagée des travaux

- **Projet** : diurne nocturne

- **Durée** : 3 à 4 mois

- **Période envisagée pour les travaux** :

L'utilisation agricole intensive du site et le peu de travaux de nivellement et de décapage des terres nécessaires, face à la faiblesse des enjeux environnementaux du site, n'imposent pas de période de restriction de travaux.

5. Entretien / fonctionnement / rejet

La mise en place d'une serre verre, génère une imperméabilisation de la surface du sol exclusivement au niveau de la serre, ce qui nécessite la réalisation d'un ouvrage de stockage/ rétention des eaux pluviales, le bassin d'une emprise totale au sol de 1 910 m² (cf. Notice hydraulique - Annexe 8).

Ces eaux de toiture ne sont pas souillées, et leur collecte permet leur réutilisation, en irrigation (goutte-à-goutte ou micro-aspersion) pour les productions végétales sous la serre.

Les espaces périphériques sont maintenus en cultures de plein champ et donc traités en surface non imperméabilisées, afin d'augmenter la superficie d'infiltration des eaux pluviales.

Il n'y a aucun rejet dans le milieu naturel, en dehors de l'épandage des eaux pluviales non souillées pour vider le bassin.

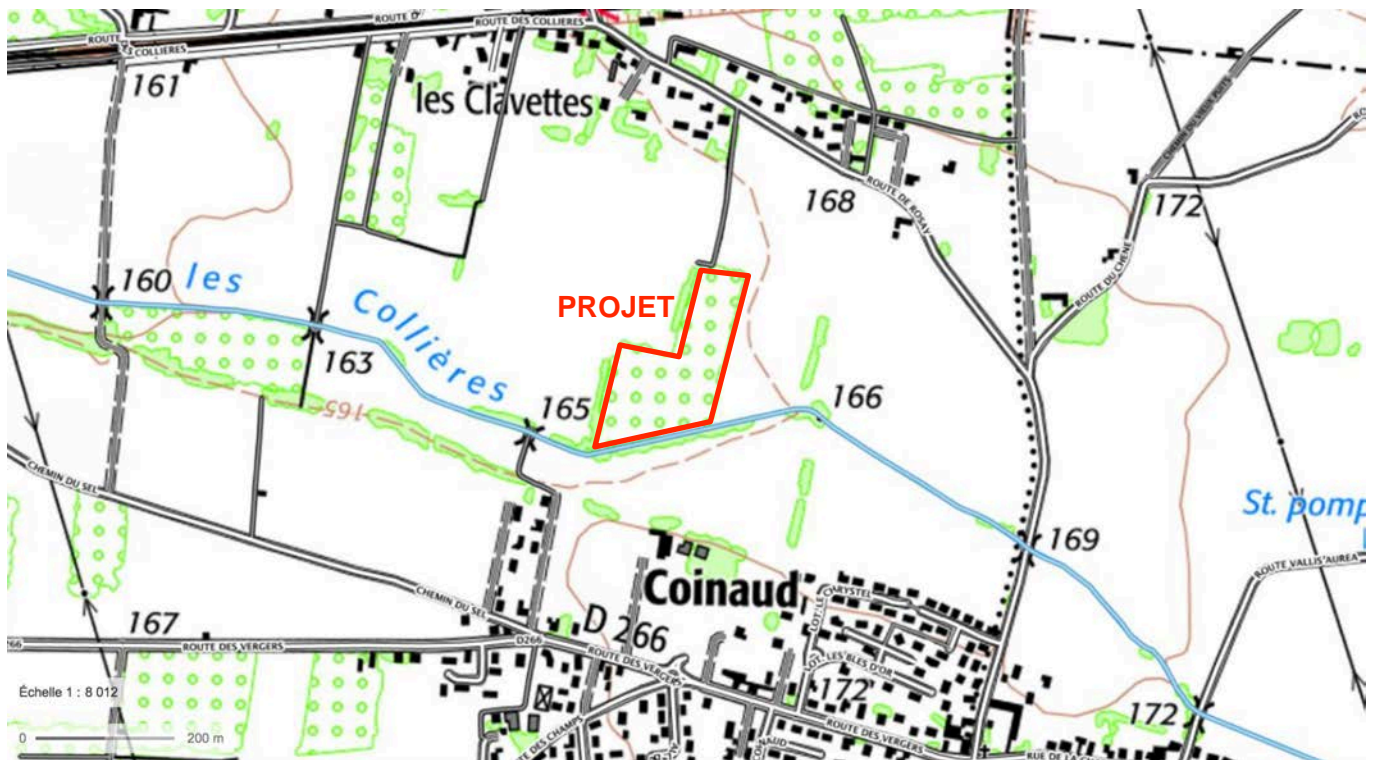
La serre, en tant qu'environnement maîtrisé et clos, permet de réduire les maladies liées à l'excès d'humidité, et donc l'usage des produits phyto-sanitaires.

Il s'agit de production maraîchère et de fruits rouge donc il n'y aura pas de rejets liés à l'exploitation sous serre.

6. Budget - Coût approximatif du projet (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input checked="" type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2- DÉFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET



Cartographie de la zone d'influence = emprise foncière des parcelles du projet Saint-Rambert-d'Albon (26)

- Rejets dans le milieu aquatique (eaux pluviales non souillées)
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations (en phase de chantier)
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits (en phase de chantier)
- Autres incidences :

Le nivellement nécessaire pour la réalisation du projet (serre + bassin) sera effectuée en déblais/remblais, aucun retrait ni amené de matériaux ne sera réalisé.

Seule la phase de construction générera du bruit et des poussières pendant la période de nivellement du sol et la création du bassin. Durant la construction, quelques vibrations causées par les engins de chantier peuvent intervenir.

Une attention toute particulière sera portée sur la sécurité vis-à-vis de la circulation à proximité, ainsi que sur l'utilisation des engins de construction par rapport au risque de pollution vis-à-vis de l'environnement.

Ni en phase de construction, ni en phase d'exploitation, des nuisances olfactives ne seront émises.

En phase d'exploitation, aucune nuisance sonore ne sera émise. Le projet ne générera aucune pollution lumineuse, aucun système d'éclairage nocturne artificiel ne sera installé.

La production arboricole, céréalière et fruitière sous serre n'entraîne aucune production d'effluents ou de déchets.

3- ÉTAT DES LIEUX DE LA ZONE DU PROJET ET DES ESPACES EN PÉRIPHÉRIE

PROTECTIONS : AUCUNE

USAGES :

x Agriculture

x Non naturelle : parcelle du projet en exploitation agricole (céréales en rotation), ainsi que les zones alentours (arboriculture, céréales...), le hameau de Coinaud se situe à environ 300 mètres au Sud, de l'autre côté du ruisseau des Collières.

La commune de Saint-Rambert d'Albon est située à la lisière d'une zone agricole stratégique qui commence à l'Est sur la commune d'Anneyron. Les zones agricoles du territoire communal sont fortement mitées, avec la dominante de petites parcelles exploitées en arboriculture.

PAYSAGE : Le projet se situe en zone agricole à l'Est du bourg de Saint-Rambert d'Albon et de l'A7. Le paysage de la commune a été fortement influencé par la nature physique du site et par l'occupation humaine du site davantage que par les éléments biologiques naturels. C'est un paysage fortement anthropisé.

La zone projet appartient à une unité paysagère à dominante humanisée, avec des secteurs cultivés (paysage très ouvert, caractérisé par la grande platitude du relief, par son uniformité et la raréfaction de boisements ou de haies) et un habitat rural sous forme de hameaux à Coinaud.

La parcelle est entièrement entourée par des haies arborées ou par la ripisylve du ruisseau des Collières, à l'écart des voies de communication, rendant les perceptions rapprochées très faibles ou inexistantes (cf. annexe 3 du CERFA), et le projet de serre verre présente un caractère esthétique indéniable par rapport aux serres tunnel plastiques traditionnelles.

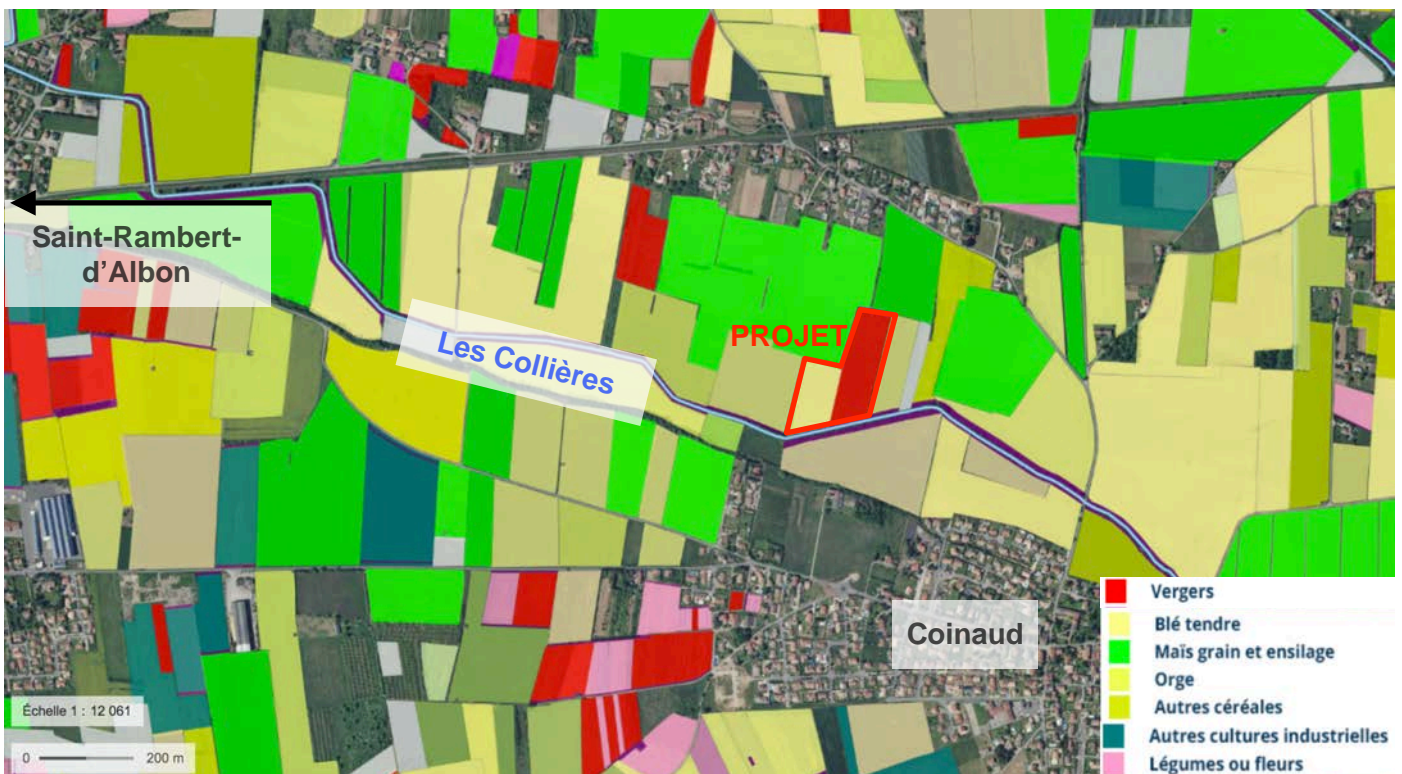


TABLEAU DES MILIEUX NATURELS :

Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

type de MILIEUX naturels		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse		
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	garrigue / maquis		
	autre : Prairies		
Milieux forestiers	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	autres : vergers et alignements d'arbres et bordures de haies		
Milieux rocheux	falaise		
	affleurement rocheux		
	éboulis		
	blocs		
Zones humides	cours d'eau		
	fossé		
	étang		
	mare		
	prairie humide		
	roselière		
	tourbière		
	gravière		
	autre : Mégaphorbiaies		
Milieux littoraux et marins	lagunes		
	plages et bancs de sables		
	herbiers		
	falaises et récifs		
	grottes		
Autre type de milieu	Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) selon le Formulaire Standard de Données	x	zone agricole en exploitation avec des céréales en rotation (vergers arrachés)

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; aucun habitat d'intérêt communautaire présent sur la zone du projet.

NOM et CODE des Habitats listés sur le FSD	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
ABSENT		

TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le Formulaire Standard de Données (FSD).

Projet situé hors site Natura 2000 ; aucune espèce d'intérêt communautaire présente sur la zone du projet.

Groupes d'espèces	NOM et CODE des espèces listées sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations (préciser éventuellement le nombre d'individus)
Plantes	ABSENT		
Oiseaux	ABSENT		
Mammifères	ABSENT		
Amphibiens	ABSENT		
Reptiles	ABSENT		
Insectes	ABSENT		
Poissons	ABSENT		
Crustacés	ABSENT		

CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE-PROJET

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

NON : parcelle en exploitation agricole exclusivement sans haies ni fossés à supprimer. La ripisylve du ruisseau des Collières sera strictement préservée.

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

NON : parcelle en exploitation agricole, aucun vieil arbre ou arbre à cavité n'est présent. La ripisylve du ruisseau des Collières sera strictement préservée.

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

NON : parcelle en exploitation agricole aucun arbre ni parois rocheuses ou ancien bâtiment n'est présent. La ripisylve du ruisseau des Collières sera strictement préservée.

- l'emprise du projet est elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

NON : parcelle en exploitation agricole exclusivement sans fossés ni milieu aquatique ou humide. La ripisylve du ruisseau des Collières sera strictement préservée.

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Les espèces potentiellement présentes sur le site du projet font partie d'un cortège typique et banal des milieux ouverts anthropisés : le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), le Moineau domestique (*Passer domesticus*), la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), l'Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) et le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*).

Dans les milieux en périphérie (haies, broussailles) on peut observer les Mésanges charbonnières et bleues (*Parus major* et *caeruleus*), le Rouge-gorge familier (*Erithacus rubecula*), le Merle noir (*Turdus merula*)

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

NON : parcelle en exploitation agricole exclusivement sans haies ni fossés à supprimer. La ripisylve du ruisseau des Collières sera strictement préservée.

Insectes (à proximité immédiate des sites Natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

NON : parcelle en exploitation agricole exclusivement sans vieil arbre, arbre sénéscent ou arbre à cavité. La ripisylve du ruisseau des Collières sera strictement préservée.

Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ?

NON : culture sous serre, en sol, sans éclairage de croissance, donc pas d'émissions lumineuses diurnes ou nocturnes.

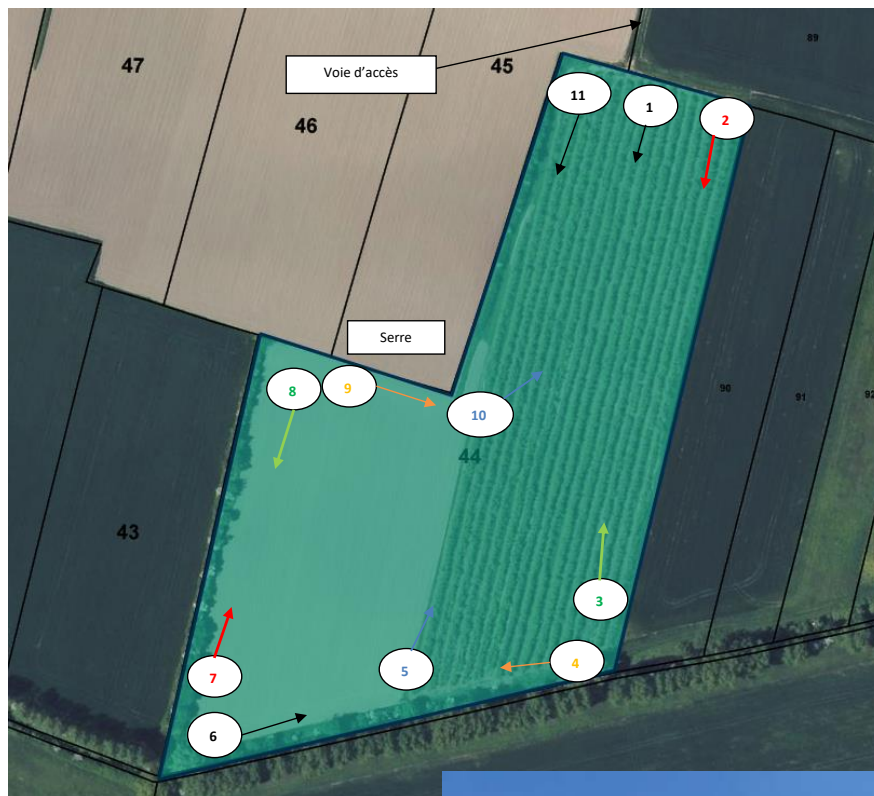
Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Il y a des **fossés de drainage** sur l'unité foncière agricole concernée par le projet, situés le long de la parcelle à l'Est et à l'Ouest (cf. ci-après extraits de l'annexe 3 - Photographies de la zone-projet - Photo n°11). Le projet de serre est en retrait de ces fossés et ils ne seront pas modifiés/impactés par le projet et serviront d'exutoire pour la vidange du bassin de rétention des eaux pluviales (non souillées).

Essences concernées si des arbres sont supprimés (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Sans objet : parcelle en exploitation agricole exclusivement sans haies ni fossés à supprimer. La ripisylve du ruisseau des Collières sera strictement préservée.

- ▶ la parcelle concernée par le projet est déjà occupée par des cultures de plein champ (céréales en rotation) et entourée de zones cultivées : arboriculture et céréales ;
- ▶ le contexte environnemental est marqué par une occupation mixte avec une activité agricole dominante (céréales), quelques habitations ou exploitations agricoles ;
- ▶ aucune espèce ni milieu naturel patrimonial n'est présent sur la zone-projet ;
- ▶ les boisements et haies situés le long des parcelles et la ripisylve du ruisseau des Collières seront intégralement conservés.



Localisation des prises de vue photographiques dans l'Annexe 3 - CERFA

Photo n° 11 : Vue Sud depuis le Nord de la parcelle
(prise de vue 22/05/2019)
Source : Annexe 3 CERFA



La zone-projet correspond à une parcelle agricole en exploitation (actuellement céréales en rotation, antérieurement en arboriculture) s'inscrivant dans un environnement dominé par l'agriculture, elle présente peu de sensibilité vis à vis des milieux naturels environnants.

4- INCIDENCES DU PROJET ET CONCLUSION

Les sites NATURA 2000 les plus proches de la zone-projet situés à plus 3 km sont constitués, à l'Est, par le Rhône, son hydrosystème et ses annexes hydrauliques.

La zone-projet n'est pas concernée par les habitats recensés dans ces milieux avec lesquels il n'a pas de connexion hydraulique (« Île de la Platière » n°FR8212012 - ZPS, « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » n°FR8201749 - ZSC), ou de continuité écologique car séparée par l'autoroute A7 et la voie de chemin de fer.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : Sans objet

Destruction ou perturbation d'espèces : Sans objet

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) : Sans objet

En conclusion, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

x NON : le projet envisagé n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

- la zone projet est implantée à plus 3 km des sites de protection ou d'inventaire répertoriés à proximité directe (site Natura 2000 « Île de la Platière », « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière ») ;
- le terrain déjà en culture ne présente pas d'intérêt écologique patrimonial ; il n'y a pas d'enjeux de conservation de la flore et pas de corridor de déplacement pour la faune et l'avifaune, ni pour la reproduction ;

Les sites NATURA 2000 les plus proches de la zone-projet sont constitués par l'hydrosystème du Rhône et ses annexes hydrauliques (« Île de la Platière » n°FR8212012 - ZPS, « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » n°FR8201749 - ZSC). La zone-projet n'est pas concernée par les habitats et les espèces recensés dans ces milieux aquatiques et humides, situés à plus de 3 km du projet, séparée par l'autoroute A7 et la voie de chemin de fer.

le 27 Août 2019